



## Section 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. étiquette d'un produit

Identité du produit

QUANTUM GRAY WASH - Dark

Identifiant de formule unique

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations prévues et utilisations déconseillées

Conçu comme pigment pour les tatouages permanents.  
Pour usage professionnel seulement. Ne pas utiliser en interne ou dans les yeux.

### 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise

Quantum Tattoo Ink LLC  
10429 Burbank BlvdNorth Hollywood , CA 91601

Quantum Tattoo Ink EU B.V.J.Keplerweg 10 B2408 AC  
Alphen a/d RijnPays-Bas  
info@quantumtattooink.com

Service Clients:

### 1.4. Numéro d'urgence

Urgence

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24

Quantum Tattoo Ink LLC (États-Unis) +1323-640-2446  
Quantum Tattoo Ink EU BV (Pays-Bas) +31615300580

## Section 2. Identification des dangers du produit

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS]

Aucune catégorie CLP applicable.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n° 1907/2006

Aucune catégorie CLP applicable.

#### [La prévention]

Aucune déclaration de prévention CLP

#### [Réponse]

Aucune déclaration de réponse CLP

#### [Espace de rangement]

Aucune déclaration de stockage CLP

#### [Disposition]

Aucune déclaration d'élimination CLP

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.



Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien.

## Section 3. Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Si le produit contient des substances qui présentent un danger selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/GHS], elles sont énumérées ci-dessous.

Ingrédient/désignations chimiques	Poids %	Classement CE n° 1272/2008*	Remarques
Glycérine Numéro CAS : 0000056-81-5 N° CE 200-289-5 N° index :	50 - 75	Non classés	---
Noir de carbone Numéro CAS : 0001333-86-4 N° CE 215-609-9 N° index :	5 - 10	Non classés	---
Éthanol Numéro CAS : 0000064-17-5 N° CE 200-578-6 N° index : 603-002-00-5	5 - 10	Flam. Liquide. 2;H225	---

<sup>^</sup>CLP 31 Référence CE n° 1272/2008 1.1.3.1. Notes relatives à l'identification, la classification et l'étiquetage des substances (tableau 3.1).

Conformément au paragraphe (i) du §1910.1200, l'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu en tant que secret commercial.

\*PBT/vPvB - Substance PBT ou substance vPvB. Les textes complets des phrases sont présentés dans la section 16.

## Section 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Général</b>	Dans tous les cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente.
<b>Inhalation</b>	Transporter à l'air frais, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Si inconscient, placez-le en position de récupération et consultez immédiatement un médecin. Ne rien donner par la bouche.
<b>Œil</b>	Rincer abondamment avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées et consulter un médecin.
<b>La peau</b>	Retirer les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant pour la peau reconnu.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Gardez au repos. NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Aperçu</b>	Traiter de façon symptomatique. L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants des composants solvants dépassant les limites d'exposition professionnelle indiquées peut entraîner des effets néfastes sur la santé tels qu'une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes comprennent des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la fatigue, une faiblesse musculaire, de la somnolence et, dans les cas extrêmes, une perte de conscience.
---------------	--

Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut entraîner l'élimination des graisses naturelles de la peau, entraînant sécheresse, irritation et possible dermatite de contact non allergique. Les solvants peuvent également être absorbés par la peau. Des éclaboussures



de liquide dans les yeux peuvent provoquer une irritation et une douleur avec des dommages réversibles possibles. Voir la section 2 pour plus de détails.

**4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire**

**Notes au médecin** Traiter de façon symptomatique.

## **Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés ; mousse résistant à l'alcool, CO<sub>2</sub>, poudre, eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser ; jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Décomposition dangereuse : Aucune donnée de décomposition dangereuse disponible.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Comme pour tous les incendies, portez un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA) avec un masque complet et des vêtements de protection. Les personnes sans protection respiratoire doivent quitter la zone. Portez un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage immédiatement après un incendie. Ne pas fumer.

## **Section 6. Mesures en cas de rejet accidentel**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir rubrique 8).

**6.2. Précautions environnementales**

Ne laissez pas les déversements pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Aérer la zone et éviter de respirer les vapeurs. Prendre les mesures de protection individuelle indiquées dans la section 8.

Contenir et absorber le déversement avec des matériaux non combustibles, par exemple du sable, de la terre et de la vermiculite. Placer dans des conteneurs fermés à l'extérieur des bâtiments et éliminer conformément à la réglementation sur les déchets.

**6.4 Référence à d'autres sections**

Voir la section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle appropriés. Voir la section 13 pour des informations supplémentaires sur le traitement des déchets.

## **Section 7. Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulez les conteneurs avec précaution pour éviter les dommages et les déversements.

Voir la section 2 pour plus de détails. - [La prévention]

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Matières incompatibles : Aucune donnée disponible.



# Fiche de données de sécurité QUANTUM GRAY WASH - Dark

Date de révision : 02/02/2022

Voir la section 2 pour plus de détails. - [Espace de rangement]

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Pas de données disponibles.

## Section 8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

N ° CAS.	Ingrédient	Exposition	
		La source	Évaluer
0000056-81-5	glycérine	OSHA	TWA 15 mg/m <sup>3</sup> (poussière totale) TWA 5 mg/m <sup>3</sup> (resp)
		ACGIH	TWA : 3 mg/m <sup>3</sup> (respirable) 10 mg/m <sup>3</sup> (brouillard)
		NIOSH	Aucun REL établi
		nationale	Aucune limite établie
0000064-17-5	Éthanol	OSHA	TWA 1000 ppm (1900 mg/m <sup>3</sup> )
		ACGIH	Aucune limite établie 1000 ppm STEL
		NIOSH	TWA 1000 ppm (1900 mg/m <sup>3</sup> )
		nationale	Aucune limite établie
0001333-86-4	Noir carbone	OSHA	TWA 3,5 mg/m <sup>3</sup>
		ACGIH	TWA : 3 mg/m <sup>3</sup>
		NIOSH	TWA 3,5 mg/m <sup>3</sup> Ca TWA 0,1 mg HAP/m <sup>3</sup> [en présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)]
		nationale	Aucune limite établie

Contient de l'huile minérale. Les limites d'exposition pour le brouillard d'huile sont de 5 mg/m<sup>3</sup> OSHA PEL et 10 mg/m<sup>3</sup> ACGIH.

### 8.2. Contrôles d'exposition

#### Respiratoire

Si les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent utiliser les respirateurs appropriés et certifiés.

#### Les yeux

Lunettes de protection recommandées

#### La peau

Gants de protection recommandés.

#### Contrôles techniques

Fournir une ventilation adéquate. Lorsque cela est raisonnablement possible, cela devrait être réalisé par l'utilisation d'une ventilation par aspiration locale et d'une bonne extraction générale. Si celles-ci ne sont pas suffisantes pour maintenir les concentrations de particules et de toute vapeur en dessous des limites d'exposition professionnelle, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

#### Autres pratiques de travail

Utilisez de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Enlevez rapidement les vêtements souillés et lavez-les soigneusement avant de les réutiliser.

Voir la section 2 pour plus de détails.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

#### Apparence

Couleur : Gris État physique : Liquide

#### Odeur

Non fourni

#### Seuil olfactif

Non déterminé



QUANTUM

# Fiche de données de sécurité QUANTUM GRAY WASH - Dark

Date de révision : 02/02/2022

<b>pH</b>	Non mesuré
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Non mesuré
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>	Non mesuré
<b>Point de rupture</b>	Non mesuré
<b>Taux d'évaporation (Ether = 1)</b>	Non mesuré
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	N'est pas applicable
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	<b>Limite inférieure d'explosivité</b> : non mesurée <b>Limite supérieure d'explosivité</b> : non mesurée
<b>Pression de vapeur (Pa)</b>	Non mesuré
<b>Densité de vapeur</b>	Non mesuré
<b>Densité relative</b>	Non mesuré
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Non mesuré
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)</b>	Non mesuré
<b>La température d'auto-inflammation</b>	Non mesuré
<b>température de décomposition</b>	Non mesuré
<b>Viscosité (cSt)</b>	Non mesuré
<b>9.2. Les autres informations</b>	
Aucune autre information pertinente.	

## Section 10. Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des circonstances normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de données disponibles.

### 10.5. Matériaux incompatibles

Pas de données disponibles.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée de décomposition dangereuse disponible.

## Section 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

L'exposition à des concentrations de vapeurs de solvants des composants solvants dépassant les limites d'exposition professionnelle indiquées peut entraîner des effets néfastes sur la santé tels qu'une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes comprennent des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la fatigue, une faiblesse musculaire, de la somnolence et, dans les cas extrêmes, une perte de conscience.



# Fiche de données de sécurité QUANTUM GRAY WASH - Dark

Date de révision : 02/02/2022

Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut entraîner l'élimination des graisses naturelles de la peau, entraînant sécheresse, irritation et possible dermatite de contact non allergique. Les solvants peuvent également être absorbés par la peau. Des éclaboussures de liquide dans les yeux peuvent provoquer une irritation et une douleur avec des dommages réversibles possibles.

Remarque : Lorsqu'aucune donnée de DL50 spécifique à la voie n'est disponible pour une toxine aiguë, l'estimation du point de toxicité aiguë convertie a été utilisée dans le calcul de l'ETA (estimation de la toxicité aiguë) du produit.

Ingrédient	DL50 orale, mg/kg	Peau LD50, mg/kg	inhalation CL50,mg/L/4hr	Poussière/brouillard d' inhalation CL50,mg/L/4h	inhalation LC50, ppm
Glycérine - (56-81-5)	27 200,00, Rat - Catégorie : NA	45 000,00, Cochon d'Inde - Catégorie : NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Éthanol - (64-17-5)	10 470,00, Rat - Catégorie : NA	17 100,00, Lapin - Catégorie : NA	124.70, Rat - Catégorie : NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles
Noir de carbone - (1333-86-4)	>10 000,00, Rat - Catégorie : NA	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

## Données cancérogènes

N ° CAS.	Ingrédient	La source	Évaluer
0000056-81-5	glycérine	OSHA	Cancérogène réglementé : Non ;
		NTP	Connu : Non ; Suspect : Non ;
		CIRC	Groupe 1 : Non ; Groupe 2a : Non ; Groupe 2b : Non ; Groupe 3 : Non ; Groupe 4 : Non ;
		ACGIH	Aucune limite établie
0000064-17-5	Éthanol	OSHA	Cancérogène réglementé : Non ;
		NTP	Connu : Non ; Suspect : Non ;
		CIRC	Groupe 1 : Oui ; Groupe 2a : Non ; Groupe 2b : Non ; Groupe 3 : Non ; Groupe 4 : Non ;
		ACGIH	A3
0001333-86-4	Noir carbone	OSHA	Cancérogène réglementé : Non ;
		NTP	Connu : Non ; Suspect : Non ;
		CIRC	Groupe 1 : Non ; Groupe 2a : Non ; Groupe 2b : Oui ; Groupe 3 : Non ; Groupe 4 : Non ;
		ACGIH	A3

Classification	Catégorie	Description du danger
Toxicité aiguë (orale)	---	---
Toxicité aiguë (cutanée)	---	---
Toxicité aiguë (inhalation)	---	---
Corrosion/irritation cutanée	---	---
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	---	---
Sensibilisation respiratoire	---	---
Sensibilisation cutanée	---	---
Mutagenicité des cellules germinales	---	---
Cancérogénicité	---	---
Toxicité pour la reproduction	---	---
STOT-exposition unique	---	---
STOT-exposition répétée	---	---
Danger d'aspiration	---	---



### 11.2.1 Propriétés des perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien.

## Section 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucune information supplémentaire fournie pour ce produit. Voir la section 3 pour les données spécifiques aux produits chimiques.

#### Écotoxicité aquatique

Ingrédient	96 h CL50 poisson, mg/l	48 h CE50 crustacés, mg/l	ErC50 algues, mg/l	3h IC50 Bactéries mg/l	Biodégradabilité %
Glycérine - (56-81-5)	54 000,00, Oncorhynchus mykiss	1 955,00, Daphnia magna	---	---	Facilement biodégradable
Éthanol - (64-17-5)	15 400,00, Lepomis macrochirus	>10 000,00, Daphnia magna	17.921 (96 h), Ulva pertusa	>1 000,00	89,00
Noir de carbone - (1333-86-4)	1 000,00, Danio rerio	---	10 001,00 (72 h), Desmodesmus subspicatus	---	---

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'y a pas de données disponibles sur la préparation elle-même.

### 12.3. Potentiel bioaccumulatif

Non mesuré

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucun produit chimique PBT/vPvB.

### 12.6 Propriétés des perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien.

### 12.7. Autres effets indésirables

Pas de données disponibles.

## Section 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Respectez toutes les réglementations fédérales, étatiques et locales lors de l'élimination de cette substance.

## Article 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU	DOT (transport terrestre intérieur)	IMO / IMDG (transport maritime)	OACI/IATA
	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé



QUANTUM

# Fiche de données de sécurité QUANTUM GRAY WASH - Dark

Date de révision : 02/02/2022

<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	<b>Classe de danger DOT :</b> Sans objet <b>Sous-classe :</b> Sans objet	<b>IMDG :</b> Sans objet <b>Sous-classe :</b> Sans objet	<b>Classe aérienne :</b> Non applicable <b>Sous-classe :</b> Non applicable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	N'est pas applicable	N'est pas applicable	N'est pas applicable
<b>14.5. Dangers environnementaux</b>			
<b>IMDG</b>	Polluant marin : Non ;		
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	N'est pas applicable		
<b>14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL73/78 et au code IBC</b>	N'est pas applicable		

## Article 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation de l'UE

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 modifiant les règlements UE 2015/830 et (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions applicables aux substances chimiques (REACH). RÈGLEMENT (CE) 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

#### La législation nationale

Aucune notée.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## Article 16. Autres informations

**Date de révision** 02/04/2022

Les informations et recommandations contenues dans ce document sont basées sur des données considérées comme correctes. Cependant, aucune garantie ou garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute responsabilité pour tout effet nocif pouvant être causé par l'exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et ordonnances applicables en matière de santé et de sécurité.

Le texte complet des phrases apparaissant dans la section 3 est :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Fin du document